

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 5 Septembre 2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 5 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/08/2025.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2025_37 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Beffes

Madame la Maire donne lecture du courrier reçu le 24/07/25 de la commune de Beffes qui a instauré, par délibération de son conseil municipal en date du 20/06/25, une participation des communes de 400€ pour les frais de fonctionnement de l'école des élèves scolarisés à Beffes en 2025-2026 et résidant dans une commune extérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 400 € par enfant résidant à Argenvières et scolarisé à l'école de Beffes pour l'année scolaire 2025-2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 8 Septembre 2025

La Maire

Francine MENARD



Le Secrétaire de séance

M. FOURMENTRAUX Yves



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 09/09/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 09/09/2025